



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James

ᑭ ᑎᑎᑎᑎᑎᑎᑎᑎ
ᑎᑎᑎ
ᑎᑎᑎ ᑎᑎᑎ

**COMPTE RENDU DE LA 119^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Les 17 et 18 octobre 2000

ENDROIT : Hôtel Harricana de Val d'Or

ÉTAIENT PRÉSENTS : Susanne Hilton, ARC
Willie Iserhoff, ARC
Ginette Lajoie, ARC,
Claude Langlois, Canada, vice-président
Pierre Moses, Québec, président suppléant
Jacques Robert, Canada
Harm Sloterdijk, Canada

Denis Bernatchez, secrétaire exécutif

ÉTAIENT ABSENTS : Yves Désilets, Canada
Marian Fournier, Québec
Carole Garceau, Québec
Jacques Lefebvre, Québec, président
Diom Romeo Saganash, ARC

INVITÉ : Sam W. Gull, président de la forêt modèle de Waswanipi

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le vice-président informe les membres que le président n'est pas en mesure d'assister à la réunion. Il mentionne qu'en vertu de l'article 22.3.5 de la CBJNQ, les membres de la partie ayant nommé le président, choisissent parmi eux un président suppléant. C'est ainsi que Pierre Moses a accepté d'agir à titre de président suppléant. Le président suppléant souhaite la bienvenue à tous les membres puis il ouvre la 119^e réunion du CCEBJ. L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des comptes rendus des 115^e (15 février 2000 à l'ARC), 116^e (7 avril 2000 à Environnement Canada), 117^e (conférence téléphonique du 26 avril 2000) et 118^e réunion (13 juillet 2000 à Environnement Canada) du CCEBJ ;
3. Affaires découlant de la dernière réunion ;
4. Proposition budgétaire 2000-2001 ;
5. a) Consultation sur la gestion de l'eau ;
b) Correspondance reçue des directeurs des opérations ;
6. a) Nouveau régime forestier ;
b) Devis d'appel d'offres sur les plans d'aménagement forestier (PAF) ;
7. Présentation de la forêt modèle de Waswanipi ;
8. Rapport annuel du CCEBJ ;
9. Transmission du rapport sur les critères et indicateurs (C&I) ;
10. Varia : correspondance reçue : gestion des matières résiduelles ;
11. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. **ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 115^e, 116^e, 117^e et 118^e RÉUNION DU CCEBJ**

Les comptes rendus des 115^e, 116^e et 117^e réunions du CCEBJ sont adoptés après modifications. L'adoption du compte rendu de la 118^e réunion est reportée à la prochaine réunion.

3. **AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Le suivi des actions est fait à partir de la note de service du 17 avril 2000.

LCÉE : Un groupe de travail sur la LCÉE est formé. En font partie : Ginette Lajoie et Claude Langlois. Le mandat consiste à faire le suivi des recommandations du CCEBJ sur la révision de la LCÉE. Pierre Moses va vérifier si les membres nommés par le Québec désirent participer à ce groupe de travail. Pour sa part, il n'en voit pas

le besoin. Diverses actions sont prévues dont une rencontre avec Steve Burgess ainsi qu'une lettre à l'Administrateur fédéral à ce sujet.

Foresterie : Diverses lettres seront écrites au ministre Brassard et à J-F Gravel sur l'utilisation du 100 000 \$, la loi 105, la disponibilité des cartes synthèses sur CD et sur l'élaboration d'un portrait forestier du Territoire (carte synthèse).

4. **PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2000-2001**

Résolution du CCEBJ no. 2000-10-17-01 portant sur la proposition budgétaire.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la première partie de la proposition budgétaire qui porte sur le fonctionnement du secrétariat du CCEBJ. Le document sera transmis au ministre de l'Environnement en l'informant que la deuxième partie, portant sur le plan d'action, lui parviendra dès qu'elle sera terminée. Un groupe de travail composé de Ginette Lajoie, Marian Fournier et de Yves Désilets, a pour mandat d'élaborer le deuxième volet de la proposition budgétaire qui porte sur le plan d'action du CCEBJ.

**Proposé par : Harm Sloterdijk
Appuyé par : Susanne Hilton**

Adopté à l'unanimité.

5. **A) CONSULTATION SUR LA GESTION DE L'EAU**

Un groupe de travail, dont le mandat consiste à mettre à jour le devis préparé sur la gestion de l'eau est formé des personnes suivantes : Ginette Lajoie, Jacques Lefebvre et Harm Sloterdijk.

Des vérifications seront faites auprès du ministère de l'Environnement afin de vérifier si nos commentaires initiaux ont été pris en compte par les personnes chargées de rédiger la politique du gouvernement.

B) CORRESPONDANCE RECUE DES DIRECTEURS DES OPÉRATIONS

Un accusé de réception sera envoyé aux directeurs des opérations des communautés crie en regard des problèmes qu'ils ont soulevés sur la réglementation sur l'eau potable. Il est également convenu d'écrire au directeur régional de l'Abitibi-Témiscamingue du MENV pour lui demander de réaliser un portrait des réseaux (approvisionnement, traitement, distribution) de chacune des communautés crie sur l'eau potable. Le CCEBJ demandera également de

l'information sur l'avenir de l'entente administrative qui existe entre le Ministère et les communautés crie du Territoire.

6. NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

a) **Mémoire sur la loi 136** : Le CCEBJ a embauché M. Martin Pelletier, à titre de consultant, pour rédiger un projet de mémoire sur la loi 136. Le projet de mémoire a été soumis aux membres et a été adopté après y avoir apporté des modifications. Le mémoire reprend et met en évidence tout ce qui a été mis de l'avant par le CCEBJ depuis les 5 ou 6 dernières années. La présentation en commission parlementaire est prévue pour le 24 octobre 2000. Les membres désignés pour la présentation en commission parlementaire sont : Jacques Lefebvre pour le Québec, Claude Langlois pour le Canada et un membre à être désigné par la partie crie.

Un membre nommé par le Canada a tenté d'identifier les questions qui pourraient être posées en commission parlementaire. Les membres discutent des réponses possibles à donner à ces questions.

b) **Devis d'appel d'offres sur les PAF** : À ce jour, les membres du CCEBJ ne se sont pas entendus sur un devis d'appel d'offres pour commenter les PAF. Les positions des membres sont divergentes quant à l'utilisation de la subvention DE 100 000\$ accordée par le MRN. Certains croient qu'elle peut servir à élaborer un régime forestier distinct, en utilisant certains PAF transmis au CCEBJ. D'autres membres, particulièrement ceux qui sont nommés par le Québec, sont d'avis que l'argent est dédié uniquement aux commentaires à formuler sur les PAF, comme l'annonce le ministre Brassard dans sa lettre de transmission. Afin d'aider à clarifier cette question, il est suggéré que l'on écrive au ministre Brassard pour l'informer de l'intention du CCEBJ d'élaborer un régime forestier distinct, comme cela est proposé dans le mémoire du CCEBJ sur la loi 136.

c) **Suivi des critères et indicateurs** : Un membre nommé par l'ARC, croit que le CCEBJ pourrait utiliser une partie de la subvention de 100 000 \$ pour embaucher une personne-ressource qui aiderait le sous-comité foresterie à progresser dans ce dossier, compte tenu que le dossier est au neutre depuis de nombreux mois. Un membre nommé par le Canada croit que cette proposition va au-delà du mandat qui avait été confié au sous-comité qui était de regrouper les critères et indicateurs de façon plus efficace, de bonifier la traduction et d'enlever ceux qui ne sont pas pertinents. Ce mandat correspond à celui qui devait être élaboré par un membre nommé par le Québec en septembre 1999, suite à l'atelier sur les critères et indicateurs. Il est essentiel que l'industrie forestière comprenne bien le message que le CCEBJ veut passer.

- d) **Stratégie sur les aires protégées** : En l'absence du président, c'est le secrétaire qui a participé à la séance d'information donnée par le ministère de l'Environnement sur la stratégie québécoise sur les aires protégées. Lors de cette séance, à laquelle le CCEBJ participait à titre d'invité, nous avons appris que les groupes de travail responsables de l'élaboration de la stratégie pour le gouvernement étaient déjà formés. Les représentants autochtones n'étaient cependant pas encore identifiés. La difficulté, selon Léopold Gaudreau, directeur responsable de l'élaboration de cette stratégie, est l'identification de ces représentants qui était une priorité. Il connaît les coordonnées des organismes autochtones qui regroupent les Cris du Territoire.

Le mandat des groupes de travail est très élaboré et correspond à du temps plein pour une période de plusieurs mois, ce que le CCEBJ n'est pas en mesure de fournir avec les ressources à notre disposition. Le CCEBJ sera cependant consulté sur le projet de stratégie une fois que celle-ci sera élaborée. Les membres conviennent d'informer le GCCQ, l'ARC, la MBJ et les communautés criées de ce projet, d'en profiter pour leur demander leur intérêt face à ce dossier et pour les inviter à nous envoyer leurs commentaires. Les commentaires transmis au CCEBJ seront acheminés vers les personnes responsables de l'élaboration de la stratégie. Un membre nommé par le Canada propose d'écrire un texte sur la stratégie des aires protégées qui sera soumis aux membres pour discussion à la prochaine réunion. Dans le dossier des aires protégées, les membres croient utile d'utiliser le document intitulé « Conservation Parks In Cree Territories » élaboré conjointement par l'ARC, le MEF et le Fonds mondial pour la nature.

7. **PRÉSENTATION DE LA FORÊT MODÈLE DE WASWANAPI**

Susanne Hilton, directrice générale de la forêt modèle de Waswanipi et membre du CCEBJ, a suggéré que Sam W. Gull, président de la forêt modèle de Waswanipi, fasse une présentation de ce dossier. Les éléments d'information présentés touchent les aspects suivants :

- La forêt modèle n'est pas une compagnie forestière, comme bien des gens le pensent.
- Le réseau des forêts modèles est né en 1992. Il y en avait dix au Canada et aucune n'était autochtone. C'est en 1997 que Waswanipi a fait une demande pour devenir une forêt modèle.
- La situation de Waswanipi est unique et complexe, ne serait-ce que du fait qu'on y parle trois langues et qu'il y ait de nombreux partenaires d'impliqués dans le dossier.
- Les responsables misent beaucoup sur la participation du public. Comme la gestion forestière a des implications sociales et environnementales, il y a

- nécessairement des conflits lorsque le trappeur rencontre la compagnie forestière pour protéger certains secteurs.
- Parmi les objectifs à atteindre, il faut protéger le mode de vie des Cris et apprendre à travailler en étroite collaboration avec les autres utilisateurs du Territoire. La forêt modèle n'est pas là pour solutionner tous les problèmes mais, tente d'amener les intervenants autour d'une même table afin d'examiner les problèmes et de minimiser les dommages.
 - La subvention de 500 000 \$ provient du Service canadien des forêts et 250 000 \$ de sources externes.
 - Le projet devait initialement se limiter aux terres de catégorie I du CAAF de Nabakatuk. Maintenant, il couvre 52 aires de trappe qui sont à la base du système de gestion.
 - Trois aires de trappe principales ont été choisies pour réaliser un projet pilote. Les partenaires sont : Domtar, Donohue, Norbord et Nabakatuk. Ces aires de trappe étaient passablement touchées par les coupes forestières. Seulement sept aires de trappe au Nord n'ont pas été touchées par l'exploitation forestière.
 - L'information des compagnies forestières n'est pas uniforme et il serait important d'avoir des bases de données compatibles et un portrait de la situation forestière.
 - Certains partenaires participent peu et ne semblent pas vouloir trouver de solutions aux problèmes qui sont soulevés. Il est important de définir ce que signifie le développement durable de la forêt. Les Cris ont une vision holistique de la forêt alors que les compagnies en ont une vision commerciale.
 - Les trois priorités de la forêt modèle sont : la participation de la communauté, la gestion durable de la forêt, en tenant compte de la perspective commerciale et de celle des Cris, la consultation des divers intervenants en rendant les documents techniques plus accessibles.
 - Les trappeurs ont soulevé des aspects reliés à la qualité de l'eau, le gibier, les oiseaux migrateurs et l'évaluation environnementale des projets (miniers, forestiers et des routes). Les trappeurs ont constaté tellement de changements dans un délai si court qu'ils veulent comprendre les effets cumulatifs des impacts des projets sur leur mode de vie.
 - La forêt modèle veut travailler avec des partenaires et trouver des solutions communes aux problèmes qui sont identifiés. Il faut protéger le Territoire car c'est la base de la culture des Cris.

Les membres remercient Sam W. Gull pour sa présentation intéressante.

8. RAPPORT ANNUEL DU CCEBJ

Le Secrétaire rappelle aux membres qu'en vertu de l'article 147 de la L.Q.E., le CCEBJ doit remettre son rapport annuel d'activités avant le 30 juin de chaque année. Le secrétariat n'a reçu aucun commentaire sur le projet soumis aux membres au début du mois de juin 2000. Les membres s'entendent pour dire que le rapport

annuel doit être un reflet de ce que le CCEBJ a fait au cours de l'année. Le CCEBJ a vécu des périodes difficiles et il est important que cela apparaisse dans ce rapport qui est en quelque sorte la mémoire des activités du CCEBJ. Un membre nommé par l'ARC est d'avis qu'il faudra embaucher un rédacteur professionnel pour écrire le prochain rapport annuel. Pour le rapport annuel 1999-2000, les membres feront parvenir leurs commentaires au plus tard le 14 décembre.

9. **TRANSMISSION DU RAPPORT SUR LES CRITÈRES ET INDICATEURS (C&I)**

Le document portant sur les critères et indicateurs, préparé suite à l'atelier du mois de septembre 1999, ne sera pas envoyé tel quel. Il est remis au groupe de travail qui formulera une nouvelle version simplifiée et améliorée afin de régler les problèmes de traduction, de vocabulaire et de redondance. Un plan de mise en œuvre sera préparé par le groupe de travail.

10. **VARIA : A) CORRESPONDANCE RECUE**

- **Gestion des matières résiduelles** : Les membres ont reçu la dernière version du *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* qui est en prépublication. Les membres demandent que le secrétariat vérifie si les commentaires déjà formulés par le CCEBJ lors de la modification de la L.Q.E., ont été intégrés à cette version.
- **Lettre du président du COMEV** : Le président du COMEV a soumis au CCEBJ une problématique qui soulève certaines questions concernant l'ouverture du Territoire et l'accessibilité accrue à ses ressources engendrée par la multiplication des rampes de mise à l'eau. Sensibles à ce problème, les membres ont convenu d'écrire à la MBJ afin de soulever cette problématique particulière et afin également d'obtenir des explications de la part d'un des principaux promoteurs de ce type d'accès au Territoire. Un membre nommé par le Québec mentionne que deux groupes de travail existent pour le territoire de la MBJ : un premier qui porte sur l'impact de l'accessibilité accrue au Territoire (ce comité relève du CCCPP) et un deuxième qui porte sur l'étude des axes de développement de la route de la Baie James. Ce dernier est une table conjointe sur le tourisme à laquelle les Cris participent.
- **Directive 019** : Une invitation sera envoyée à M. Conrad Anctil pour qu'une présentation soit faite au CCEBJ sur les attestations d'assainissement et comment elles s'appliquent sur le Territoire. Cette rencontre permettra également de savoir où on en est avec le mémoire du CCEBJ sur la directive 019.

- Stratégie d'Environnement Canada sur les déchets dangereux : Un membre nommé par l'ARC a reçu des documents portant sur le sujet en titre. Il est suggéré d'écrire à Craig Ferguson afin de vérifier si le CCEBJ sera consulté à ce sujet.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Québec, les 16 et 17 janvier 2001.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire

00-12-01